



Nous remercions Mr le Maire de revenir sur une ancienne décision.

Il est désormais possible pour un agent gréviste de positionner son absence soit sur congés, soit sur récupération.

En effet, la note de service du 17 mai 2018 rappelait cette interdiction qui est aujourd'hui levée par Mr le Maire.

Notre Syndicat prend acte et vous invite à venir grossir les rangs de la manifestation du **7 Mars 2023 à 9h30** à l'Hôtel de Ville de Maubeuge.

*La note de service du 17 Mai 2018 ainsi que le courrier du Maire du 03 Mars 2023 sont disponibles sur notre site [fo-villedelouvroil.fr](http://fo-villedelouvroil.fr)*

